

209C1026
FR0010588079-FS0442

22 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FREY

(Euronext Paris)

Par courrier du 22 juillet 2009, la société anonyme de droit luxembourgeois Firmament Capital (1) (24-28 rue Goethe, L- 1637 Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 29 juin 2009, le seuil du tiers des droits de vote de la société FREY et détenir 2 593 180 actions FREY représentant autant de droits de vote, soit 42,37% du capital et 29,76% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total de droits de vote FREY.

(1) Contrôlée par M. et Madame Antoine Frey.

(2) Sur la base d'un capital composé de 6 120 000 actions représentant 8 713 180 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.